

AUX  
SOURCES  
DE LA FOI  
PÈLERINAGES

CONGRESO AMERICANO MISIONERO  
**CAM6**  
Puerto Rico 2024

# Porto Rico

6e Congrès missionnaire de l'Amérique  
18 au 25 Novembre 2024  
(8 JOURS / 7 NUITS)

 spiritours  
VOYAGES DE  
RESSOURCEMENT

Détenteur d'un permis du Québec

## 6e Congrès missionnaire de l'Amérique

Une belle grande rencontre nous attend en 2024 à Porto Rico. Cette île des Caraïbes, remplie d'histoire et de culture accueillera le 6<sup>e</sup> Congrès missionnaire de l'Amérique du 19 au 24 novembre 2024. La Conférence épiscopale de Porto Rico et les Œuvres pontificales missionnaires de Porto Rico vous invitent à entreprendre un chemin de prière, de réflexion et de discernement. Joignez-vous à nous pour cet événement unique, riche en spiritualité, en découverte et en connexion.

Lors de ce voyage, plusieurs conférences, groupes de discussion, processions et des événements culturels sont proposés. Porto Rico et l'ensemble des Caraïbes deviendront une porte d'entrée pour revenir aux sources et récapituler la foi des Églises particulières du continent.

### Moments forts

- Célébration Eucharistique.
- Temps de prières, ateliers et discussions.





## Responsable de la délégation du Canada Francophone

### Père Yoland Ouellet O.M.I



Le père Yoland Ouellet, o.m.i., est directeur national des Œuvres pontificales missionnaires ([OPM](#)) au Canada francophone depuis 2016. Au nombre de quatre, les OPM soutiennent les diocèses les plus pauvres du monde et sont présentes dans quelque 120 pays sur les cinq continents. Sous la responsabilité du Dicastère pour l'évangélisation (Vatican), elles constituent aujourd'hui le plus grand réseau mondial de prière et de charité pour la mission de l'Église, au service du Pape.

Il a participé au 5e Congrès missionnaire de l'Amérique de 2015, en Bolivie, ainsi qu'à de nombreux événements internationaux rattachés au parcours missionnaire du continent américain.

## Le profil de votre voyage

### Le CAM est-il pour moi?



Le prérequis le plus important pour participer à un CAM c'est d'être une personne qui, au nom de sa foi, se sent appelée à s'engager au service des autres dans son pays et son milieu respectif.

### Pèlerinage chrétien

L'origine de ces forfaits repose sur la tradition chrétienne ; ils sont souvent accompagnés par un prêtre ou un accompagnateur ayant une formation théologique. Le programme prévoit la possibilité d'assister à une messe tous les jours (librement).

### Voyage culturel

Ces voyages vous permettront de découvrir particulièrement des sites d'intérêt culturel et historique (musées, sites archéologiques, monuments historiques, patrimoine religieux), de participer à des événements culturels importants ou de rencontrer la population locale afin de mieux connaître sa culture.

### Nouveauté

# Itinéraire

## JOUR 1 | LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

### Départ de San Juan à Ponce

Départ de l'aéroport P.E.-Trudeau, arrivée à San Juan, transfert jusqu'à Ponce pour le congrès (heure à confirmer).

Transfert selon chaque groupe vers les paroisses et les familles missionnaires qui vous accueilleront. Organisation et détails à venir.

## JOUR 2 | MARDI 19 NOVEMBRE 2024

### Début du congrès missionnaire de l'Amérique

L'ouverture du congrès aura lieu à 10 heures (heure de Porto Rico) avec la célébration eucharistique à l'auditorium Juan "Pachín" Vicens à Ponce.

La célébration eucharistique sera ouverte à tous les fidèles en pèlerinage dans la province ecclésiastique de Porto Rico ainsi qu'aux participants au congrès.

La fête de Marie, mère de la Divine Providence, patronne de Porto Rico, est célébrée à Porto Rico le 19 novembre. L'ouverture sera une célébration nationale.

## JOUR 3 à 5 | MERCREDI 20 NOVEMBRE AU VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024

### Suite du congrès missionnaire de l'Amérique

Espace pour le travail quotidien du congrès missionnaire de l'Amérique. Célébration du centenaire de la fondation du diocèse de Ponce, Porto Rico (Jeudi 21 novembre 2024).

## JOUR 6 | SAMEDI 23 NOVEMBRE 2024

### Expérience missionnaire de l'Amérique

Les congressistes participeront à une expérience missionnaire dans les différentes communautés du diocèse de Ponce.

## JOUR 7 | DIMANCHE 24 NOVEMBRE 2024

### L'Envoi missionnaire de l'Amérique

L'Envoi missionnaire sera célébré dans le cadre de la clôture du Congrès missionnaire américain à 15 heures (heure de Porto Rico) au

Complexe sportif et culturel de l'université catholique pontificale de Porto Rico, campus de Ponce, avec une participation ouverte à d'autres fidèles.

• Fête du Christ, Roi de l'Univers - Journées Mondiales de la Jeunesse

## JOUR 8 | LUNDI 25 NOVEMBRE 2024

### San Juan - Montréal

Départ des membres du congrès. Transfert vers l'aéroport depuis les paroisses mises en place par l'organisation CAM 6. Vol de retour vers Montréal.

*\*\*\*Itinéraire sujet à changement\*\*\**





## Informations

### Prix

**Réservez-tôt : 1400 \$ TTC / pers. (en occupation double)**  
Rabais de 100 \$ pour toute réservation avant le 15 juillet 2024.

**Prix régulier : 1500 \$ TTC / pers. (en occupation double)**

\*Spiritous offre la possibilité de jumelage, mais exceptionnellement, Spiritous ne peut assumer les frais additionnels pour l'occupation simple si nous n'arrivons pas à vous jumeler.

\* Tous les prix sont basés sur le taux de change en vigueur au 1er août 2023.

### LE FORFAIT COMPREND

- Vol aller-retour Montréal-San-Juan
- Experiences missionnaires
- Célébrations
- Formations et ateliers
- Hébergement et repas
- Toutes les taxes

### LE FORFAIT NE COMPREND PAS

- Les frais des bagages (prévoir environ 50\$ à l'aller et au retour)
- Les frais d'inscription de 200 \$ dont 50% pris en charge par les OPM.
- Les assurances-voyage
- Les pourboires et dépenses personnelles
- Les visites suggérées dans l'itinéraire préliminaire
- La contribution au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyage de l'OPC de 0,10% (présentement gratuit)

### Réservation

**Date limite:**

**Le 16 septembre 2024**

(60 jours avant le départ ou quand le nombre maximum des passagers est atteint). Possibilité de s'inscrire après cette date, un supplément pourrait s'appliquer.

### Pour vous inscrire

Pour faire partie de la délégation du CAM6 à Porto-Rico, vous devez vous inscrire sur le site: <https://animissio.ca/6e-congres-missionnaire-de-lamerique> et remplir le formulaire en ligne. Il faut s'inscrire le plus tôt possible, car les places sont limitées.

### Assurance-voyage

Pour une assurance voyage, communiquez avec nous afin de connaître votre prime.

### Nb de participants

Minimum 20 - Maximum 40

### Documentation requise

Tous les voyageurs canadiens qui se rendent à Porto Rico doivent être en possession d'un **passport valide tout au long du séjour**.

### Personne à contacter:

**Stephanie Kuissi Talgang**

(514)-844-1929 poste 204

secretariat@opmcanada.ca

# Conditions générales

## Dépôt et paiement

Un dépôt de 750 \$ pour les voyages en avion ou 25 % du montant total pour les voyages en autobus est requis au moment de votre réservation, ainsi que la prime d'assurance-annulation, si désirée. Le solde devra être payé au complet au moins 60 jours avant le départ pour les voyages en avion et 45 jours avant le départ pour les voyages en autobus. En cas de retard pour le paiement final, notez que la réservation sera automatiquement annulée, entraînant les frais d'annulation sous-mentionnés.

**Note importante** : certains voyages et événements spéciaux peuvent être assujettis à des conditions particulières de réservation, d'acompte et de date de paiement final.

## Frais d'annulation

### Pour les voyages à l'international et/ou en avion

Jusqu'à 60 jours avant le départ : 750\$ de pénalité

À moins de 60 jours avant le départ : aucun remboursement

### Pour les voyages à l'intérieur de la province du Québec et/ou par autocar

Jusqu'à 45 jours avant le départ : 25 % du montant total

De 45 à 21 jours avant le départ : 50 % du montant total

À moins de 21 jours avant le départ : aucun remboursement

### Frais de changement

100 \$ de pénalité (changement de nom, modification date de retour et tout autre changement important).

À moins de 60 jours, toute modification sera considérée comme une annulation.

### Extension (déviation)

Vous devez en faire la demande par écrit, il y aura un frais de changement + différence tarifaire pour le billet de retour au prix du jour. Le retour doit obligatoirement être du même aéroport que le groupe.

**Note importante** : certains voyages et événements spéciaux peuvent être assujettis à des conditions particulières d'annulation.

Spiritours se réserve le droit d'annuler un voyage si le nombre de participants n'est pas atteint à la date limite, un remboursement complet représentera le règlement définitif envers le passager. Spiritours se réserve aussi le droit de repousser la date limite à 45 jours du départ, de changer les dates du voyage ou la compagnie aérienne au besoin. Si pour des raisons de force majeure le voyage doit être suspendu par Spiritours, ce dernier se réserve le droit de reporter à des dates ultérieures ou d'annuler, mais ne sera pas responsable des sommes non-remboursables déjà versées aux fournisseurs. Spiritours ne saurait être tenu d'intervenir lors de difficultés entre les autorités d'un pays et un membre du groupe qui ne se serait pas conformé aux lois, coutumes, règlements et traditions du pays d'accueil.

## Assurances

Les voyageurs sont invités à se procurer une assurance-annulation dans le cas où, pour des raisons majeures (maladie, blessure ou décès survenant à eux-mêmes ou à un membre de leurs proches), ils devaient annuler leur voyage avant le départ ou modifier l'itinéraire en cours de route. De plus, nous recommandons fortement de prendre une assurance médicale. Le coût des assurances n'est en aucun cas remboursable.

Les voyageurs doivent prendre connaissance dans leur contrat d'assurance de la nature de la garantie, des risques assurés, des exclusions, limitations et réductions de garanties, ainsi que des procédures de résiliation que contient le produit d'assurance.

## Réclamation

Vous devez aviser le représentant de Spiritours le plus rapidement possible de toute réclamation éventuelle. À l'étranger, vous devez immédiatement communiquer avec votre accompagnateur ou la direction de l'hôtel afin que la situation puisse être corrigée.

## Prix indiqués

Sauf en cas d'indication contraire, tous les prix sont en dollars canadiens. Les prix sont sujets à changement jusqu'à 30 jours avant la date du départ en cas de hausse du prix du carburant imposée par le transporteur ou une augmentation du taux de change de plus de 5% depuis la date de publication du prix du voyage. Si la modification du prix de votre voyage est égale ou supérieure à 7% du prix original, vous pouvez demander de vous faire rembourser ou d'échanger votre voyage contre un autre, similaire.

## Responsabilité de Spiritours

Spiritours ne peut être tenu responsable des actes, oublis, erreurs ou événements, pertes, dommages ou accidents durant le voyage, ainsi que des retards ou annulation dus à une entreprise de transport. Spiritours ne peut être tenu responsable de quelque dommage subi par le voyageur pour maladie, blessure, perte, incommodité ou anxiété. Spiritours décline également toute responsabilité quant à tout dommage découlant d'un acte gouvernemental, de troubles politiques, grèves, actes fortuits. Spiritours n'effectuera aucun remboursement quelles que soient les circonstances d'un retour prématuré ou d'une partie non complétée, ni pour les services non utilisés par les voyageurs. La responsabilité de Spiritours découlant du défaut de fournir un service ou un avantage décrit dans le présent document est limitée au coût de tel service ou avantage.

## Responsabilité du voyageur

Le voyageur est responsable de s'informer sur les exigences d'entrée et de sortie du pays qu'il prévoit visiter. Dans l'éventualité que le voyageur ne possède pas la documentation requise, il pourrait se voir refuser le passage par les autorités.

Le voyageur s'engage à accepter toute directive raisonnable relative au forfait émis alors que le passager est à l'étranger. Dans le cas où un passager aurait une conduite préjudiciable aux autres voyageurs ou aux fournisseurs de services, et persistait dans sa conduite malgré un avertissement formel du fournisseur de services ou de son représentant, le passager serait expulsé du groupe et devrait assumer tous les frais occasionnés par sa conduite y compris tous les frais supplémentaires que le passager devrait déboursier pour son hébergement, nourriture et transport.